Province de Québec Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 11 janvier 2024 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Sainte-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay Siège #2 - André Ferland Siège #3 - Jean-Guy Labbé Siège #4 - Réjean Labonté Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

01-01-24 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 7 ET 14 DÉCEMBRE 2023
- 4 FINANCES
 - 4.1 Comptes fournisseurs au 11 janvier 2024
- 5 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 INSPECTEUR MUNICIPAL
 - 6.1 Service incendie
 - 6.2 Stratégie québécoise d'économie d'eau potable / Bilan annuel 2022
 - 6.3 Équipement d'air respirable
 - 6.4 Régie des incendies / représentant
- 7 QUESTIONS DIVERSES
 - 7.1 Oeuvre des loisirs
 - 7.2 Centre sportif Claude-Bédard
- **7.3** Adoption du règlement no 227-24 concernant les taux de taxation pour l'année 2024
 - 7.4 Regroupement des Offices d'habitation
 - 7.5 MRC des Etchemins / plan d'action en immigration
 - 7.6 École Fleurs-de-Soleil
 - 7.7 Vente d'immeubles pour le non-paiement des taxes
 - 7.8 Bibliothèque Roch-Carrier
 - 7.9 Compagnie des cimetières
- 8 CORRESPONDANCE
 - **8.1** FQM
 - 8.2 Muni-Express
 - 8.3 Médailles du Lieutenant-Gouverneur pour les aînés
 - 8.4 Gala du mérite sportif beauceron
 - 8.5 Mini-Scribe
 - 8.6 Association pulmonaire du Québec
- 9 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Linda Gosselin,

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants:

- 6.3 Équipement d'air respirable
- 6.4 Régie des incendies / représentant

- 7.8 Bibliothèque Roch-Carrier
- 7.9 Compagnie des cimetières
- 8.6 Association pulmonaire du Québec

ADOPTÉE

02-01-24 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 7 ET 14 DÉCEMBRE 2023

Les procès-verbaux des séances du 7 et 14 décembre 2023 ont été envoyés aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Réjean Labonté, Et résolu à l'unanimité:

QUE les procès-verbaux des séances ci-dessus mentionnées soit adoptés.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

03-01-24 4.1 - Comptes fournisseurs au 11 janvier 2024

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 11 JANVIER 2024

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C2300663	COMITE BIBLIOTHEQUE ROCH-CARRIER	250,00	250,00
C2300664	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	24 637,88	24 637,88
C2300665	BELL MOBILITÉ INC.	96,50	96,50
C2300666	OEUVRE DES LOISIRS	15 000,00	15 000,00
	YVAN GAGNON	395,45	395,45
	ALEX BÉDARD	41,75	41,75
C2400001	GILLES VEZINA	390,00	
C2400002	AON HEWITT	5 703,41	
C2400003	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	13 607,65	
C2400004	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	5 234,81	
C2400005	SOGETEL INC.	602,81	
C2400006	GROUPE CT	906,90	
C2400007	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	60,00	
C2400008	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	182,89	
C2400009	COOP STE-JUSTINE	1 773,35	
C2400010	HYDRO-QUEBEC	31,74	
C2400010	HYDRO-QUEBEC	578,93	
C2400010	HYDRO-QUEBEC	3 343,22	
C2400010	HYDRO-QUEBEC	1 082,76	
C2400010	HYDRO-QUEBEC	1 083,23	
C2400010	HYDRO-QUEBEC	614,16	
C2400010	HYDRO-QUEBEC	1 961,79	
C2400010	HYDRO-QUEBEC	639,90	
C2400011	MÉCANIQUE MOBILE D.B.	68,93	
C2400012	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	425,51	
C2400013	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	281,03	
C2400014	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	682,03	
C2400015	MUNICIPALITE DE SAINTE-JUSTINE	195,10	
C2400016	OEUVRE DES LOISIRS	19 500,00	
C2400017	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	960,54	
C2400018	ELECAL	1 224,08	
C2400019	ECCE TERRA, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES, SENCRL	6 659,93	

C2400020	CAMIONS GLOBOCAM BEAUCE INC	258,81	
C2400021	CIMA, SOCIETE D'INGENIERIE	2 147,16	
C2400022	FONDS D'INVESTISSEMENT DE SAINTE-JUSTINE	12 000,00	
C2400023	PLOMBERIE M.S. JACQUES INC.	97,73	
C2400024	M.R.C. DE BELLECHASSE	65,00	
C2400025	UAP INC.	324,92	
C2400026	LES HUILES DESROCHES INC.	6 683,24	
C2400027	EUROFINS ENVIRONEX	312,16	
C2400027	EUROFINS ENVIRONEX	244,90	
C2400028	PHIL LAROCHELLE EQUIPEMENT INC.	62 903,11	
C2400029	M.R.C. DES ETCHEMINS	44,27	
C2400030	HYDRO-QUEBEC	505,89	
C2400031	PAROISSE SAINTE-KATERI-TEKAKWITHA	700,00	
C2400032	SEL WARWICK	4 853,72	
C2400033	DISTRIBUTION ET ENSEIGNEMENT BOISSINOT	114,98	
C2400034	SEL DRUMMOND ENR.	9 085,32	
C2400035	DEBLOUBAC	373,67	
C2400036	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	3 266,23	
C2400037	DATA2CLOUD.CA	88,36	
C2400038	DÉNEIGEMENT WL	98,09	
C2400039	BRANDT	2 152,33	
C2400040	ENERGIES SONIC INC.	1 257,35	
C2400041	ÉLECTRICITÉ 3L INC	3 939,44	
C2400041	ÉLECTRICITÉ 3L INC	18 021,18	
C2400042	9614150 CANADA INC (NOREQUIP)	4 012,62	
C2400043	BENEVA	4 095,97	
C2400044	HYDRO-QUEBEC	1 016,76	
C2400044	HYDRO-QUEBEC	35,22	
C2400044	HYDRO-QUEBEC	690,65	
C2400045	RÉGIE INTER DES ETCHEMINS	2 199,50	
C2400046	RÉGIE INTER DES DÉCHETS DE CJLLR	26 733,50	
C2400047	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	200,00	
C2400047	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	70,97	
C2400048	BELL MOBILITÉ	195,89	
C2400049	GYRO-TRAC CORPORATION	360,59	
C2400050	DATA2CLOUD.CA	88,36	
C2400051	ENTANDEM	172,72	
C2400052	MARCO VENABLES	150,00	
C2400052	MARCO VENABLES	218,42	
	TOTAL	277 995,31	40 421,58
	SOLDE À PAYER	237573,73	
	ENCAISSE	-35944,64	

Il est proposé par Jean-Guy Labbé, Et résolu à l'unanimité:

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

04-01-24 6.1 - Service incendie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine est membre de l'Entente intermunicipale relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale (ci-après : « entente »);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine souhaite que la régie intermunicipale puisse dorénavant offrir des services de sauvetage hors-route et de désincarcération:

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du projet d'Entente modifiant l'entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale, est jointe à la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ FERLAND, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise la signature de l'Entente modifiant l'entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale afin d'ajouter certaines compétences à la Régie intermunicipale;

QUE ledit conseil municipal désigne Christian Chabot, maire et Gilles Vézina directeur général pour apposer leur signature sur le document.

ADOPTÉE

6.2 - Stratégie québécoise d'économie d'eau potable / Bilan annuel 2022

le conseil municipal prend connaissance du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2021 tel qu'approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 18 décembre 2023.

Selon ce rapport, l'installation des compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels (Industries, commerces et institutions), les immeubles mixtes ciblés, les immeubles municipaux et sur un échantillon de 20 immeubles résidentiels sera requise et ce, avant le 1er septembre 2025.

De plus, comme l'objectif de la consommation résidentielle n'est pas atteint pour l'ensemble de la municipalité, nous devrons mettre en place 4 actions pour sensibiliser les citoyens et ce, avant le 1er septembre 2024.

6.3 - Équipement d'air respirable

Une étude sera faite afin d'analyser l'opportunité d'installer l'équipement d'air respirable et la remorque à l'intérieur de l'entrepôt.

05-01-24 6.4 - Régie des incendies / représentant

Il est proposé par André Ferland, Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine nomme monsieur Jean-Guy Labbé à titre de représentant de la Municipalité de Sainte-Justine au sein de la Régie des incendies du secteur est des Etchemins;

QUE ledit conseil municipal nomme également monsieur Christian Chabot à titre de substitut à monsieur Jean-Guy Labbé au sein de cette régie des incendies.

ADOPTÉE

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Oeuvre des loisirs

Le conseil est informé des dossiers en cours à l'oeuvre des loisirs notamment en ce qui a trait au tournoi 6 pack enfants, au 6 pack adulte, à la patinoire extérieure, aux cartes d'abonnement, à la danse et à la location du gymnase à l'École des Appalaches.

7.2 - Centre sportif Claude-Bédard

Le conseil est informé de l'état actuel de ce dossier.

7.3 Adoption du règlement no 227-24 concernant les taux de taxation pour l'année 2024

ATTENDU qu'en vertu de l'article 988 du Code municipal, la Municipalité de Sainte-Justine est autorisée à imposer toutes taxes par règlement ;

ATTENDU que le conseil municipal de Sainte-Justine désire imposer sur un même règlement toutes les taxes qui seront prélevées en 2024;

ATTENDU qu'un avis de motion et qu'un projet de règlement ont été déposés à la séance extraordinaire du 14 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE.

Il est proposé par Marcel Tanguay, Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine adopte le règlement no. 227-24 de la façon suivante :

ARTICLE 1 : Le présent règlement porte le titre de projet de règlement concernant les taux de taxation pour l'année financière 2024.

ARTICLE 2 : Le but du présent règlement est d'imposer dans un même règlement tous les taux de taxes qui seront prélevées en 2024.

ARTICLE 3 : Le taux de la taxe foncière sera de 0,87 \$ cents du cent dollars d'évaluation.

ARTICLE 4 : Le taux de la taxation pour le service des vidanges et le recyclage pour les usagers résidentiels sera de 235 \$ par usager.

ARTICLE 5 : Le taux de la taxation pour le service des vidanges et le recyclage pour les usagers commerciaux sont fixés selon les codes définis au règlement #5-89 adopté par ce Conseil le 7 décembre 1989. La tarification suivante se rapporte à chacun des codes énumérés au règlement no. 5-89.

Codes de taxation

1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16.	Le code V10: Le code V11: Le code V12: Le code V13: Le code V14: Le code V15: 2 Le code V16: Le code V17: Le code V18: 1 Le code VL10: Le code VL11: Le code VL11: Le code VL12: Le code VL13: Le code VL14: Le code VL19: Le code V20:	131\$ 101\$ 773\$ 101\$ 131\$	1400 1410 1420 1430 1440 1450 1460 1110 et 1300 1480 1470 1310 1320 1330 et 1350 1340 1490 1680
16. 17. 18.	Le code V20: Le code V21: Le code V22:		1680 1710 1720
		. υ. ψ	0

ARTICLE 6 : Les taux de taxation pour les services d'aqueduc et d'égouts sanitaires pour les usagers résidentiels sont fixés à 375 \$ par usager ayant ces deux services, à 279 \$ par usager n'ayant que le service d'aqueduc et à 96\$ par usager n'ayant que le service d'égouts sanitaires.

ARTICLE 7 : Les taux de taxation pour les services d'aqueduc et d'égouts sanitaires sont fixés selon les codes définis au règlement no. 6-89 adopté par ce Conseil le 7 décembre 1989 ainsi qu'à la résolution no : 11-01-95 adoptée le 12 janvier 1995. La tarification suivante se rapporte à chacun des codes énumérés au règlement no. 6-89 ainsi qu'à la résolution no. 11-01-95 :

Codes de taxation

Le code A10:	115\$	2100, 2180, 2190, 2210, 2230 et 2240
Le code A11:	229\$	2110
Le code A12:	490\$	2120
Le code A13:	246\$	2200
Le code A14:	375\$	2140 et 2280
Le code A15:	490\$	2150
Le code A16:	375\$	2140
Le code A17:	709\$	2270
Le code A18:	750\$	2280
Le code A19:	1 877\$	2290

Les garderies associées au code de taxation 2100 sont exemptées de cette taxation.

ARTICLE 8 : Le taux de la taxation pour le traitement des boues de fosses septiques est fixé à 80,50\$ et est applicable à toutes résidences, commerces, industries ou chalets qui ne sont pas desservis pour le réseau d'égouts sanitaires.

ARTICLE 9 : Le taux de la taxation pour la signalisation des numéros civiques dans le secteur rural est fixé à 125\$ l'unité.

ARTICLE 10 : Le coût des travaux effectués sur les cours d'eau municipaux de même que toutes les autres dépenses pouvant résulter desdits travaux, si nécessaires, seront facturés aux propriétaires qui en font la demande à la Municipalité ou qui bénéficient desdits travaux selon le tarif établi par la MRC des Etchemins.

ARTICLE 11 : Le présent règlement a préséance sur tout autre règlement. Toutes autres dispositions établies dans d'autres règlements et venant en contradiction avec le présent règlement seront nulles et sans effet.

ARTICLE 12 : Le taux d'intérêt qui est en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024 est de 1% par mois ou 12% l'an. Ce taux s'applique à chaque versement. Des frais de 5\$ sont exigés du propriétaire concerné pour tout chèque qui nous sera retourné pour insuffisance de fond ou dont le paiement aura été arrêté.

ARTICLE 13 : Lorsque le montant total des taxes est supérieur à 300 \$, celles-ci sont payables en quatre (4) versements venant à échéance le 1^{er} mars, 1^{er} juin, 1^{er} septembre et le 1^{er} décembre. Toutes les taxes imposées dans le présent règlement s'appliquent du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

ARTICLE 14 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE	
Christian Chabot,	
Gilles Vézina, directeur général et greffier-tro	ésorier

7.4 - Regroupement des Offices d'habitation

Le conseil est informé de l'état actuel du dossier de regroupement des Offices d'habitation.

7.5 - MRC des Etchemins / plan d'action en immigration

Le dépliant remis aux membres du conseil vise à les informer des réalisations du plan d'action en immigration de la MRC des Etchemins.

7.6 - École Fleurs-de-Soleil

La directrice de l'École Fleurs-de-Soleil, Nathalie Lessard, informe le conseil municipal relativement au projet de réfection de la cour d'école qui consiste à implanter un terrain de soccer avec gazon synthétique, un carré de sable géant, une balancoire (pneu) ainsi qu'une classe extérieure.

Le conseil demande à Nathalie de lui préparer une liste des travaux à faire avant l'implantation de ces nouveaux équipements afin de pouvoir évaluer les travaux qui pourraient être effectués par les employés municipaux.

07-01-24 7.7 - Vente d'immeubles pour le non-paiement des taxes

Il est proposé par Linda Gosselin, Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Sainte-Justine approuve l'état préparé par le directeur général et soumis audit Conseil en regard des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales, le tout conformément à l'article 1022 du Code municipal.

ADOPTÉE

08-01-24 7.8 - Bibliothèque Roch-Carrier

Il est proposé par Réjean Labonté, Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la soumission déposée par Jean-Guy Renaud de RaySource pour l'ajout de rayons à bandes dessinées à la Bibliothèque Roch-Carrier et ce, pour la somme de 1 765\$ plus taxes.

ADOPTÉE

09-01-24 7.9 - Compagnie des cimetières

Il est proposé par Jean-Guy Labbé, Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 300\$ à la Compagnie des cimetières Les Monts Notre-Dame pour la tonte du gazon situé en bordure du cimetière sur l'emprise des rues Bédard et du Foyer.

ADOPTÉE

8 - CORRESPONDANCE

8.1 - FQM

La correspondance de la FQM a été remise aux membres du conseil municipal.

8.2 - Muni-Express

Le Muni-Express du mois de décembre est remis au conseil municipal.

Ce document mentionne notamment que les seuils et plafonds pour l'application des règles et des plafonds de passation des contrats municipaux ont été ajustés pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025.

Le seuil d'appel d'offres public est maintenant fixé à 133 800\$.

8.3 - Médailles du Lieutenant-Gouverneur pour les aînés

La date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au 1er février 2024.

Le directeur général vérifiera auprès de quelques organismes afin de vérifier la possibilité de présenter des candidatures.

10-01-24 8.4 - Gala du mérite sportif beauceron

Il est proposé par André Ferland, Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 100\$ à titre de contribution financière pour l'organisation de la 45e édition du Gala du Mérite Sportif Beauceron qui se tiendra le 11 mai 2024 à la Salle Place de l'église de Saint-Georges.

ADOPTÉE

8.5 - Mini-Scribe

Le bulletin juridique Mini-Scribe de l'ADMQ pour le mois de janvier est remis aux membres du conseil.

8.6 - Association pulmonaire du Québec

Cette lettre a pour but d'informer le conseil que l'association pulmonaire du Québec souhaite la collaboration des municipalités afin d'informer ses citoyens qu'une plate-forme est en ligne sur le site de l'association afin de leur donner accès aux données des mesures de radon dans leur secteur et leur région.

11-01-24 9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Et résolu à l'unanimité que la présente se	éance soit levée à 22h00.
ADOPTÉE	
Directeur général et greffier-trésorier	Maire